

Renvoi au comité d'instruction publique du récit de la fête célébrée le 20 prairial envoyé par la société populaire de Tarare (Rhône), lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du récit de la fête célébrée le 20 prairial envoyé par la société populaire de Tarare (Rhône), lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 466;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26011_t1_0466_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 20 messidor an II

(mardi 8 juillet 1794)

Présidence de LOUIS

A l'ouverture de la séance un membre a fait lecture de la correspondance.

1

La société populaire de la commune de Lissieux fait passer à la Convention nationale l'adresse qu'elle a faite aux armées de la Sambre et de la Meuse, où elle rappelle que des esclaves ne luttent pas impunément contre des hommes libres, que les plaines de Fleurus attesteront à jamais la valeur des enfans de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

2

La société populaire de Tarare, département de Rhône, envoie à la Convention le récit de la fête qu'elle célébra le 20 prairial, avec le discours qui y fut prononcé. « Consolons-nous, dit-elle, la paix de nos armes nous est rendue; toutes les vertus républicaines sont à l'ordre du jour; tâchons de les pratiquer dans leur ensemble, nous vivrons heureux, et les fondemens de la République seront inébranlables ».

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

3

La société populaire de Burges-les-Bains, département de l'Allier, félicite la Convention

sur le décret qui a proclamé l'existence de l'Etre-Suprême, et annonce qu'elle vient de fournir, avec les sociétés qui l'avoisinent, un cavalier jacobin, monté, armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

La société populaire de Bellegarde (2) écrit à la Convention que des citoyens de la commune ont célébré une fête en mémoire des victoires remportées par les armées de la République; elle l'invite à poursuivre, avec son énergie ordinaire, les ennemis du peuple sous quelque forme qu'ils se cachent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

La société populaire de Châteauneuf écrit à la Convention qu'elle n'a rien oublié dans ses glorieux travaux pour assurer le bonheur du Peuple Français, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

6

L'agent national du district de Draguignan (5) annonce que 233 lots de biens d'émigrés, estimés 447,532 liv. 7 s., ont été vendus 1,190,335 livres.

(1) P.V., XLI, 91. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴); J. Sablier, n° 1425; C. Eg., n° 690; J. Lois, n° 649.

(2) Creuse.

(3) P.V., XLI, 91. Bⁱⁿ, 22 mess.; J. Sablier, n° 1425; Débats, n° 659.

(4) P.V., XLI, 91. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl⁴); J. Sablier, n° 1425.

(5) Var.

(1) P.V., XLI, 90. Bⁱⁿ, 22 mess.; Mon., XXI, 188; J. Sablier, n° 1425; Débats, n° 659; J. Lois, n° 649; Ann. patr., n° DLV.

(2) P.V., XLI, 90. Bⁱⁿ, 22 mess.; J. Sablier, n° 1425; Débats, n° 659.